

2011/12

Rapport annuel



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS



« La certification permet à la Première nation de Tzeachten d'atteindre un niveau de conscience financière qui l'oblige à mettre en œuvre des pratiques financières améliorées de façon globale. »

- **Sheila Schmidt** DIRECTRICE GÉNÉRALE
Première nation de Tzeachten

Ce que la certification signifie pour les Premières nations

« L'obtention de la certification en matière de rendement financier du Conseil de gestion financière des Premières nations était un jalon stimulant de notre processus de mise en œuvre de la LGFSPN. La certification est une reconnaissance de notre excellence en gestion et en responsabilité financières, et prouve à nos partenaires commerciaux que nous représentons un bon investissement. Grâce à la certification, nous sommes maintenant un membre emprunteur de l'Autorité financière des Premières nations. Nous sommes enthousiastes face à l'avenir économiques de la Première nation des Songhees. »

- **Christina Clarke** ADMINISTRATRICE FISCALE
Première nation des Songhees



Table des matières

Message du président exécutif	5
Aperçu de notre organisation.....	8
Nos normes.....	10
Notre conseil d'administration	12
Notre mission, nos valeurs et notre mandat.....	16
Nos secteurs d'activités	18
Emprunts sous le régime de la LGFSPN.....	19
Nos documents de base.....	22
Résultats pour 2011-2012	23
États financiers.....	24
Conseil d'administration - <i>Annexe</i>	30
Renseignements organisationnels.....	35



Mise à jour sur les activités

5

Premières nations ont obtenu la certification en matière de rendement financier du CGFPN

Premières nations ont adopté des textes législatifs en matière d'administration financière qui sont conformes aux normes du CGFPN à cet égard

29

Premières nations sont à élaborer des textes législatifs en matière d'administration financière

45

Premières nations sont des clients actifs du CGFPN

79

Premières nations sont inscrites à l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations

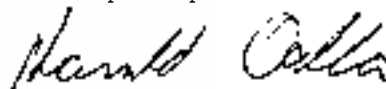
Message *du* président exécutif

Nous sommes heureux de signaler qu'au cours de la dernière année, le CGFPN a été en mesure d'accorder à cinq Premières nations leur première certification. Cela représente un jalon important pour notre jeune organisation et nous félicitons ces cinq Premières nations pour leurs efforts et leur réalisation. Nous prévoyons une augmentation considérable du nombre de certifications au cours de l'année à venir. Nous prévoyons la certification de dix Premières nations au cours du premier trimestre de 2012-2013. Nous attendons avec impatience l'émission de la première obligation de l'AFPN qui aura lieu prochainement.

L'année 2011-2012 a marqué un changement important en ce qui concerne la LGFSPN et les institutions créées sous le régime de cette loi. Malheureusement, en raison de réductions budgétaires, l'Institut de statistiques des Premières nations (ISPN) mettra un terme à ses activités au cours de la prochaine année. Toutefois, nous gardons confiance que les mesures législatives pilotées par les Premières nations en vertu de la LGFSPN et le régime d'emprunt prévu par ces mesures permettront de réaliser les objectifs visés.

Au cours de la prochaine année, nous travaillerons avec les autres institutions créées sous le régime de la LGFSPN, les Premières nations et les autres ordres de gouvernement à élaborer une approche permettant aux Premières nations de faire valoir leur compétence en obtenant une participation en capital suffisante aux projets économiques touchant leurs territoires respectifs. Nous espérons élaborer une approche qui s'inscrive dans le régime de la LGFSPN, afin de contribuer au renforcement de la capacité et au développement économique des communautés des Premières nations.

Veillez accepter l'expression de mes sentiments distingués.



Harold G. Calla, PRÉSIDENT



Premières nations *certifiées*



La bande d'Osoyoos

La bande d'Osoyoos est située juste à l'extérieur d'Oliver, C.-B., à South Okanagan. La bande d'Osoyoos prévoit avoir recours au régime d'emprunt de la LGFSPN afin de desservir un site d'aménagement sur ses terres de réserve pour l'établissement d'un centre correctionnel et l'amélioration de son parc commercial de 45 acres. La bande d'Osoyoos croit que ses plans d'aménagement permettront de stimuler l'économie locale et de créer des emplois pour les gens résidant dans la réserve et hors réserve.



La Première nation de Tzeachten

Située à l'intérieur de la ville de Chilliwack, C.-B., la Première nation de Tzeachten était un des premiers clients du CGFPN à obtenir la certification. Le personnel et les dirigeants de cette Première nation ont à cœur d'améliorer les services offerts à leur communauté. La certification leur permettra de refinancer des emprunts existants et d'entreprendre d'autres projets prêts à démarrer dans la communauté.





La bande de Membertou

La bande de Membertou est située à 3 km de la ville de Sydney, Nouvelle-Écosse. La bande de Membertou est une communauté progressiste qui croit en l'importance d'un système de gestion financière robuste. De 1995 à aujourd'hui, le budget annuel est passé de 4 millions de dollars à 65 millions de dollars. Cela est attribuable à un leadership fort, à une gouvernance saine et à un engagement envers la responsabilisation et la transparence.



La bande de Sts'ailes

Anciennement connue sous le nom de bande de Chehalis, la bande de Sts'ailes est située dans la vallée de Chilliwack, C.-B. Le chef, le conseil et l'administration se sont engagés à atteindre le but de devenir une des premières communautés à obtenir la certification du CGFPN. Le nouveau règlement établi sous le régime de la LGFSPN autorisant les Premières nations à mettre en gage d'autres sources de recettes est essentiel pour la bande de Sts'ailes, étant donné qu'elle n'a pas d'assiette fiscale importante sur laquelle miser.



La Première nation des Songhees

La Première nation des Songhees, située près de Victoria, C.-B., est un client du CGFPN depuis qu'il a commencé ses activités. La Première nation des Songhees a ouvert la voie pour les autres communautés qui travaillent à obtenir la certification. La Première nation des Songhees prévoit se joindre au groupe d'emprunt établi sous le régime de la LGFSPN et tirer profit des modalités de financement attrayantes pour contribuer à réaliser le plan d'aménagement de sa communauté, qui comprend un nouveau centre communautaire.



Aperçu de notre organisation

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) travaille à susciter la confiance dans les Premières nations en établissant des normes semblables à celles que les administrations locales non autochtones comparables aux gouvernements des Premières nations adoptent et utilisent à l'égard des textes législatifs en matière d'administration financière, des systèmes de gestion financière et du rendement financier. La mise en œuvre de ces normes permet aux Premières nations d'améliorer leur capacité de faire preuve de responsabilité, de bonne gestion et de transparence auprès de leurs membres, des autres gouvernements, des partenaires commerciaux, des investisseurs et des créanciers.

La Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations (LGFSPN)

Le CGF est un organisme autochtone créé par la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations (LGFSPN). La LGFSPN, une loi facultative, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Son objectif principal est de fournir aux Premières Nations participantes les outils et capacités dont elles ont besoin pour soutenir leurs objectifs de développement social et économique, en facilitant leur participation aux emprunts à long terme regroupés au moyen des marchés financiers – au même titre que d'autres gouvernements au Canada.

Activités de base

En vertu d'autorisations légales, le CGFPN offre trois services qui forment la plateforme essentielle pour la titrisation des recettes des Premières nations.

- **L'APPROBATION DE LA CONFORMITÉ** des textes législatifs en matière d'administration financière des Premières nations
- **LA CERTIFICATION** des systèmes de gestion financière et du rendement financier des Premières nations
- **L'INTERVENTION** au titre de la cogestion ou de la gestion par un tiers des Premières nations

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le CGFPN a établi les fonctions ci-dessous :

NORMES

- Textes législatifs en matière d'administration financière
- Systèmes de gestion financière
- Rendement financier
- Établissement de rapports sur le compte de recettes locales

PROCÉDURES

- Pour l'approbation des textes législatifs en matière d'administration financière
- Pour la certification des systèmes de gestion financière et du rendement financier
- Pour les demandes d'intervention en vertu de la LGFSPN

OUTILS DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ

- Modèles de politiques et de procédures
- Modèle de texte législatif en matière d'administration financière
- Autoévaluations pour les textes législatifs en matière d'administration financière et les systèmes de gestion financière

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les normes, les procédures et les outils de renforcement de la capacité du CGFPN, veuillez consulter son site Web à l'adresse suivante : www.fnfmb.com

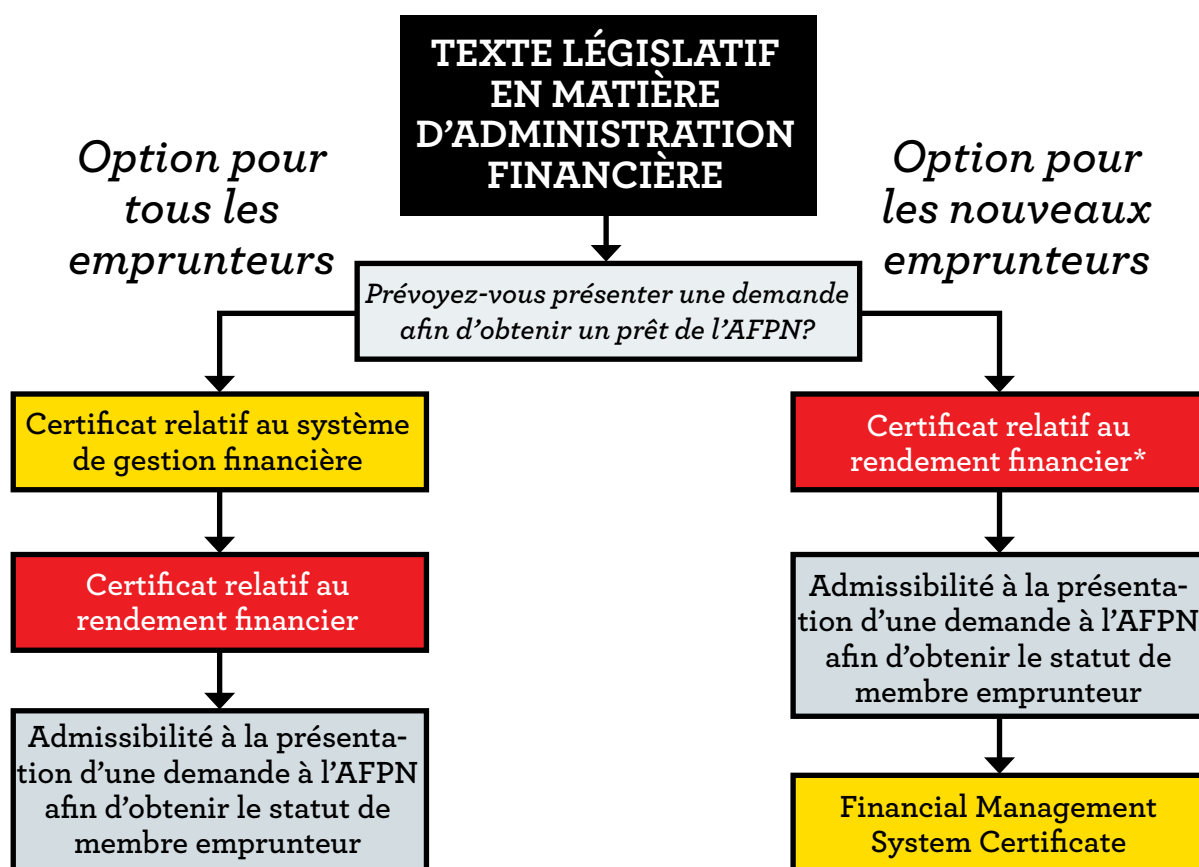
Le rôle du CGFPN dans le programme d'emprunt de la LGFSPN

Le CGFPN offre des services de certification aux Premières nations qui souhaitent devenir des membres emprunteurs de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN) et obtenir le financement d'immobilisations à long terme.

- 1) **L'APPROBATION DE LA CONFORMITÉ** des textes législatifs en matière d'administration financière des Premières nations
- 2) **LA CERTIFICATION DE CE QUI SUIT :**
 - a. les systèmes de gestion financière;
 - b. le rendement financier :
 - i. les Premières nations qui souhaitent faire un premier emprunt sous le régime de la LGFSPN peuvent demander le **certificat** relatif au rendement financier avant le **certificat** relatif à la gestion financière, mais doivent s'engager à réaliser un plan de travail pour la mise en œuvre complète d'un système de gestion financière dans les 36 mois suivant l'obtention du statut de membre emprunteur sous le régime de la LGFSPN.

La Figure 1 ci-dessous illustre le processus de certification du CGFPN.

Le processus de certification du CGFPN pour les Premières nations



* Exigence de s'engager à mettre en œuvre un système de gestion financière

Nos normes

Les normes relatives aux textes législatifs en matière d'administration financière

Les normes du CGFPN relatives aux textes législatifs en matière d'administration financière comprennent sept (7) éléments reliés entre eux qui forment le fondement de l'environnement de contrôle interne d'une Première nation. À un haut niveau, ce sont les règles qui régissent l'administration financière de la Première nation.

1. Administration
 - a. Responsabilités du conseil, délégation de pouvoirs
 - b. Mise sur pied du comité des finances et de la vérification
 - c. Conflits d'intérêts
2. Gestion financière
 - a. Budgets et plans financiers
 - b. Établissement de rapports financiers, gestion des risques, vérifications
 - c. Registres et information
3. Immobilisations
 - a. Planification du cycle de vie
4. Exigences pour les membres emprunteurs
5. Gestion des terres
6. Gestion des recettes pétrolières et gazières
7. Divers

Les normes relatives aux systèmes de gestion financière

Les normes du CGFPN relatives aux systèmes de gestion financière établissent les exigences de processus et de procédure qui respectent le texte législatif en matière d'administration financière et comprennent les directives nécessaires pour la conception et la mise en œuvre de pratiques financières saines pour le fonctionnement, la gestion, l'établissement de rapports et le contrôle du système de gestion financière de la Première nation.

Les normes du système de gestion financière (SGF) comprennent l'ensemble de procédés et de procédures essentielles qui facilitent la conformité à la loi administrative financière (LAF). Elles énoncent également les exigences de conception et de mise en œuvre des pratiques financières rigoureuses liées à l'exploitation, à la gestion, à la production de rapports et à la surveillance du système de gestion financière du gouvernement d'une Première Nation.

Les normes relatives aux systèmes de gestion financière accordent à la Première nation une certaine marge de manœuvre dans la mise en application de contrôles pour l'atteinte des objectifs établis par son texte législatif en matière d'administration financière.

Les normes relatives au rendement financier

Les normes du CGFPN relatives au rendement financier concernent une évaluation ponctuelle de la situation financière qu'en vertu de la LGFSPN, les Premières nations doivent utiliser afin d'obtenir un certificat les rendant admissibles à un prêt de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN). Veuillez prendre note que le certificat relatif au rendement financier n'est qu'un critère parmi d'autres que l'AFPN utilise afin de déterminer si elle accordera un prêt à une Première nation donnée. Le certificat relatif au rendement financier n'a pas pour but de servir de fondement à la détermination de la capacité financière pour un prêt particulier. L'évaluation vise à déterminer l'efficacité avec laquelle la Première nation utilise ses ressources pour gérer son gouvernement. Elle permet également de déterminer la santé financière globale de la Première nation, ce qui peut aider les utilisateurs à cerner des tendances et des risques prévisibles qui, collectivement, donnent un aperçu de la gérance financière de la Première nation.

Les normes relatives au rendement financier prévoient le calcul de 7 taux à l'aide des renseignements déclarés dans les états financiers vérifiés des cinq dernières années de la Première nation. Les résultats des 7 taux aident à répondre aux questions suivantes sur le rendement financier :

1. Le taux de croissance budgétaire

» *Le rythme de croissance des recettes suit-il celui des dépenses?*

2. Le taux du test de liquidité

» *Y a-t-il suffisamment de liquidités pour rembourser les dettes?*

3. Le taux de l'excédent de base

» *La gestion des dépenses tient-elle toujours compte des recettes courantes?*

4. Le taux de maintien des actifs

» *Investit-on suffisamment dans les immobilisations pour soutenir l'exécution des programmes et la prestation de services?*

5. Le taux de la dette nette

» *A-t-on la capacité de contracter des dettes?*

6. Le taux d'exécution du budget

» *Les prévisions budgétaires ont-elles été raisonnables?*

7. Le taux de recouvrement de taxes

» *Le recouvrement des taxes foncières a-t-il été stable?*

Notre conseil d'administration

Conformément à l'article 38 de la Loi, un conseil d'administration est responsable de la gestion du CGFPN. En vertu des parties 3 et 6 de la LGFSPN, le CGFPN fonctionne comme une institution à gouvernance partagée. Selon ce modèle de gouvernance, le CGFPN n'agit pas comme agent de l'État, mais est responsable devant le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada. Le conseil d'administration est chargé d'assurer la direction globale du CGFPN et de voir à ce qu'il respecte son mandat statutaire et réglementaire en vertu de la LGFSPN.

Le gouverneur en conseil (GC) désigne le président et de cinq à neuf autres administrateurs. L'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA) ou tout autre organisme prévu par la LGFSPN désigne jusqu'à trois administrateurs supplémentaires.



Harold Calla (*président*) est membre de la bande de Squamish, qui est située à North Vancouver, C.-B. De 1993 à 2011, il a occupé le poste d'inspecteur des contributions directes de la bande de Squamish et, de 1993 à 2001, il a rempli les fonctions de conseiller élu pendant deux mandats. De 2005 à 2011, il a occupé le poste de directeur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et il a été membre du comité de gestion des risques et de vérification de cette société. Actuellement, il remplit les fonctions d'administrateur à FortisBC, où il est également président du comité de vérification. De plus, il est administrateur au Nicola Valley Institute of Technology, où il agit également à titre de président du comité de vérification.



Marilyn Osecap (*vice-présidente*) est membre de la Première nation de Moosomin, en Saskatchewan. Dans le passé, elle a rempli les fonctions de directrice financière de la Federation of Saskatchewan Indian Nations et a occupé le poste de contrôleur pour le St. Eugene Golf Resort & Casino. Elle a également agi à titre de directrice des finances à la Saskatchewan Indian Equity Foundation, un établissement de crédit autochtone. M^{me} Osecap a contribué à la coordination et au développement de l'Association des agents financiers autochtones du Canada et, plus particulièrement, de l'AAFA-Saskatchewan. De 2004 à 2007, elle a rempli les fonctions de présidente de l'AAFA-Canada. Elle a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan, un diplôme en administration des affaires du Saskatchewan Indian Institute of Technologies et le titre de GFAC (gestionnaire financière autochtone accréditée).



Donna Morin est membre de la Nation des Cris de Peter Ballontyne, qui se trouve en Saskatchewan. En 1997, elle a obtenu le titre professionnel de comptable en management accrédité. Au cours des 15 dernières années, elle a travaillé dans le domaine des gouvernements des Premières nations et a acquis une expérience étendue en gestion financière. Depuis 1999, elle est membre de l'Association des agents financiers autochtones du Canada, et elle soutient toujours cette organisation de perfectionnement professionnel qui offre des produits et des services aux employés des organisations autochtones. Donna Morin est fière d'avoir obtenu le titre de gestionnaire financière autochtone accréditée, qui est attribué par l'AAFA-Canada. Actuellement, elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Tom Lawson (*nommé le 29-09-2011*), OSJ, CD, est colonel honoraire et, à titre d'administrateur, il met à profit ses nombreuses années d'expérience en gestion dans les secteurs public et privé. Au cours de sa carrière, il a occupé le poste de président chez Empire Aviation et chez Woodholme Holdings Limited, ainsi que le poste de vice-président de la Lawson Foundation Limited. Il a aussi été président de la St. Clair Parks Commission et administrateur au Conseil national de développement économique des Autochtones. Il est aussi un snowbird honoraire du 431^e Escadron de démonstration aérienne de la Société des Snowbirds honoraires et membre actif de la Réserve. M. Lawson a fréquenté l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Western Ontario. De plus, il a été maire de Grand Bend et membre du conseil de comté de Lambton, en Ontario.



Gary Nott (*renommé le 23-06-2011*) était, jusqu'à sa retraite en juin 2006, directeur associé de Deloitte & Touche pour l'Ouest du Canada. Il continue d'ailleurs d'offrir ses services à la société à titre d'entrepreneur. En plus d'occuper un poste de niveau élevé au sein de la direction de la division canadienne de Deloitte & Touche, M. Nott a travaillé pour les clients les plus importants du bureau de Vancouver à titre de vérificateur principal associé. Il a agi à titre de vérificateur pour des Premières nations de la Saskatchewan et de la Colombie Britannique et de conseiller pour une multitude d'activités de développement économique des Premières nations. Il a également été vérificateur et conseiller pour des Premières nations clientes au sujet de questions liées aux revendications territoriales, aux traités et à l'économie ainsi que de questions liées aux systèmes internes de contrôle et de comptabilité et à la divulgation. M. Nott a été actif dans les affaires communautaires et professionnelles. Il a été cadre supérieur dans les bureaux d'un certain nombre de chambres de commerce et il est membre de la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique. Il a également été administrateur au Bureau d'éthique commerciale du Canada. Il a obtenu un diplôme de la Banff School of Advanced Management et a fait partie du groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés sur les principes de comptabilité applicables aux Premières nations. De plus, il est actuellement membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du comité des finances du Royal Vancouver Yacht Club.

Notre conseil d'administration (suite)



Barrie Robb (*renommé le 29-09-2011*) réside en Alberta où il remplit les fonctions de vice-président pour une entreprise de construction nordique autochtone privée, la Mackenzie Aboriginal Corporation (MAC). Parmi les actionnaires de la MAC, on compte le Conseil tribal des Gwich'in, Denedeh Investments Inc., URS-Flint, Ledcor, Peter Kiewit et le North American Construction Group. La MAC se consacre à la construction de grands projets d'infrastructure dans les Territoires du Nord-Ouest. Barrie Robb détient une maîtrise en relations industrielles et une maîtrise en administration publique. Pendant huit ans, il a occupé le poste de directeur général régional au ministère des Affaires indiennes en Alberta. Avant cela, il a fait partie d'équipes fédérales de négociation à l'égard de réclamations territoriales et de l'autonomie gouvernementale dans le Nord et auprès de la Nation Nisga'a. Il est membre du conseil d'administration de l'Alberta Chamber of Resources et président de son comité des relations avec les Autochtones. Au cours de sa carrière, il a occupé des postes supérieurs dans trois ordres de gouvernement différents.



Michele Baptiste fait partie du clan de l'Ours et est membre de la Première nation algonquine de Pikwakanagan en Ontario. Son nom traditionnel est Red Sunset Woman. Depuis plus de 20 ans, elle se consacre au développement communautaire, aux niveaux local et national, par sa carrière et son bénévolat. Au cours des 14 années qu'elle a passées à titre de directrice nationale, Relations avec les Autochtones, à la Banque Scotia, elle a dirigé des efforts visant à élargir les affaires et l'engagement communautaire de la banque auprès des peuples et des communautés autochtones, et à augmenter le nombre d'employés autochtones de la banque. Michele Baptiste a fait des études et a mené des affaires dans les domaines du marketing et des relations publiques. En février 2009, le gouverneur en conseil l'a nommée membre du Conseil de gestion financière des Premières nations. Pendant trois ans, elle a rempli les fonctions de présidente du conseil d'administration du Native Canadian Centre of Toronto et, pendant six ans, elle a été administratrice à ce conseil. Elle est membre du conseil communautaire d'Aboriginal Legal Services of Toronto, du comité consultatif de la Women in Leadership Foundation et du comité consultatif des Canadian Aboriginal Music Awards depuis leur création en 1999.



Jim Prodger réside à Truro, Nouvelle-Écosse, où il possède et exploite Prodger and Associates Business Consultants. Il détient le titre de gestionnaire financier autochtone accrédité. En 1989, il a commencé de travailler à temps partiel pour la Première nation de Millbrook dans un rôle consultatif. Depuis 2000, il travaille à temps plein pour cette Première nation à titre de directeur financier. Dans le passé, il a travaillé pour trois autres Premières nations dans un rôle consultatif. Il en est à son sixième mandat à titre de trésorier de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN). Il est membre du conseil d'administration du Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations.



Aditya Jha réside en Ontario. Après une carrière réussie à Bell Canada à titre de directeur général, Affaires électroniques, et à Bell Nexxia, à titre de directeur général, Marketing des produits, il a participé comme cofondateur à la création d'Osellus Inc. Après quatre années et demie d'études doctorales à la School of Computer & Systems Sciences de la Jawa-harlal Nehru University, il a amorcé sa carrière et travaillé à divers postes pour de grandes entreprises de technologie en Inde, à Singapour et au Canada. Il est le fondateur et le président de la POA Educational Foundation, le président de la campagne sur le VIH/SIDA en Inde d'UNICEF Canada, et un membre du conseil d'administration du Comité consultatif ontarien des investissements et du commerce.



Romeo Crow Chief est membre de la Nation des Siksika. Avant de travailler à titre d'expert-conseils, pendant 21 ans, Romeo Crow Chief a occupé divers postes de finances et de gestion pour la Nation des Siksika. Au cours de cette période, il a également rempli les fonctions de conseiller de la Nation des Siksika pendant un mandat. Il a occupé les postes de président et de directeur exécutif de l'AAFA-Alberta. Pendant sept ans, il a été membre du conseil d'administration de l'AAFA-Canada et, pendant trois de ces sept ans, il a rempli les fonctions de président. Actuellement, il est le président de Crow Chief Consulting and Mentoring Services. Romeo Crow Chief a été invité à donner des ateliers et à présenter des exposés sur le développement économique et la médiation autochtones partout dans le monde, y compris en Roumanie, à Taïwan, en Australie et aux Philippines. En 2005, il a reçu le Prix de la fierté et de la reconnaissance des sous-ministres pour l'excellence du leadership et, en 2007, il s'est mérité le Prix régional d'excellence d'AINC. Romeo Crow Chief a publié un manuel intitulé *First Nation Leadership Practices and Tools for Success* et vient de terminer l'écriture d'un livre intitulé *Understanding First Nation Finances and Personal Financial Fluency*.



Brian Titus qui détient le titre de gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA), est membre de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in de Dawson, au Yukon, et il vit en Colombie-Britannique depuis 1987. M. Titus a acquis une grande expérience du travail pour les communautés des Premières nations dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la planification stratégique et opérationnelle, du développement économique et de la comptabilité. M. Titus a commencé sa carrière en tant que comptable principal pour Albion Fisheries, à Vancouver. Il a ensuite occupé le poste de gestionnaire des finances pour le programme d'aide à l'enfance de la Nation des Stó:lō et de conseiller financier pour l'autorité des pêches de la Nation des Stó:lō. En 1993, M. Titus a commencé à travailler pour la Bande indienne de Chehalis à titre de gestionnaire des finances et des travaux publics. Il était responsable de plusieurs projets dans divers domaines : finances, aide sociale, appartenance à la bande, protection contre les incendies, logement et projets d'immobilisations. Depuis 2003, M. Titus est le directeur des finances de la Osoyoos Indian Band Development Corporation, et, en 2011, il a été nommé au poste d'administrateur en chef des opérations. De plus, M. Titus remplit les fonctions de président de l'AAFA-Colombie-Britannique, de membre du conseil d'administration de Chief Isaac Incorporated et de conseiller au CCAB et au Camosun College.

Notre mission

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) a pour mission de fournir des outils et une orientation qui susciteront la confiance dans les systèmes de gestion et de rapport financiers des Premières nations, afin de soutenir le développement communautaire et économique.

Nos valeurs

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour orienter la manière dont le CGFPN exécute ses activités :

Intégrité En tout temps, nous nous comporterons de façon professionnelle et éthique.

Sensibilité Conformément à la nature facultative de cette initiative, le CGFPN répondra aux demandes de services des Premières nations. Nos services et nos normes tiendront compte des intérêts et des priorités des Premières nations et des autres intervenants dans l'initiative de la LGFSPN. Le CGFPN offrira un service adapté à la diversité culturelle et économique des Premières nations clientes.

Pertinence Nos services et nos normes tiendront compte des pratiques exemplaires de gestion financière permettant aux Premières nations d'accéder au capital en vertu de modalités plus favorables. Nous nous assurerons que les services du CGFPN respecteront les besoins particuliers et évolutifs des gouvernements et des communautés des Premières nations.

Notre mandat

La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN) prévoit le mandat ci-dessous pour le CGFPN (articles 49 et 55) :

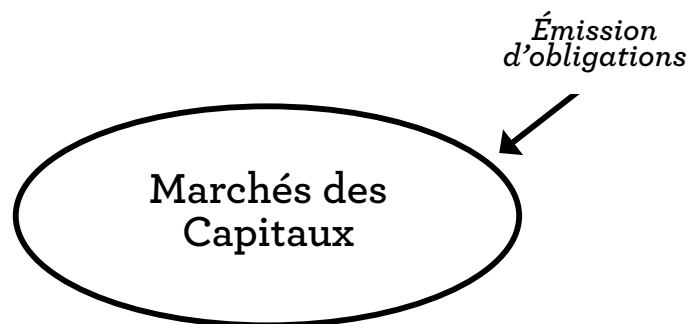
- Aider les Premières nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière.
- Aider les Premières nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée.
- Aider les Premières nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières nations.
- Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières nations.
- Fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des Premières nations.
- Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières nations.
- Fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales.
- Fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les Premières nations et les autres autorités administratives.
- Établir des normes en ce qui concerne :
 - la forme et le contenu des textes législatifs en matière d'administration financière des Premières nations (article 9 de la LGFSPN);
 - l'approbation de textes législatifs en matière d'administration financière qui sont conformes aux normes;
 - la délivrance de certificats relatifs au rendement financier et aux systèmes de gestion financière des Premières nations (article 50 de la LGFSPN);
 - l'établissement de rapports financiers (article 14 de la LGFSPN).

Nos secteurs d'activités

Le CGFPN compte trois secteurs d'activités. Ces derniers et leurs objectifs respectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Secteur d'activités	Objectifs
Soutien aux gouvernements des Premières nations	<ul style="list-style-type: none">• Accroître l'accès des Premières nations au capital par la certification.• Renforcer l'administration financière des Premières nations par la promotion de systèmes de gestion financière des Premières nations sains, stables et transparents.
Soutien aux autres gouvernements et organisations	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir des relations financières entre les Premières nations et les autres gouvernements et organisations qui soient appropriées, efficaces, efficientes et mutuellement profitables.
Services organisationnels	<ul style="list-style-type: none">• Fournir les installations et les ressources administratives nécessaires pour permettre aux autres secteurs d'activités de fonctionner efficacement.

Tableau 1 – Sommaire des objectifs par secteur d'activités



Emprunts

sous le régime de la LGFSPN

Le CGFPN fait partie du régime réglementaire, établi par la LGFSPN, qui permet aux Premières nations de financer l'infrastructure publique en mettant en gage (a) leurs recettes d'imposition foncière ou (b) d'autres recettes pour rembourser le prêt. Les Premières nations souhaitant participer doivent d'abord présenter une demande afin d'être inscrites à l'annexe de la LGFSPN. La **Figure 2** (à droite) illustre le régime d'emprunt de la LGFSPN sous lequel les Premières nations peuvent mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou autres pour rembourser un prêt pour l'infrastructure ou le développement économique.

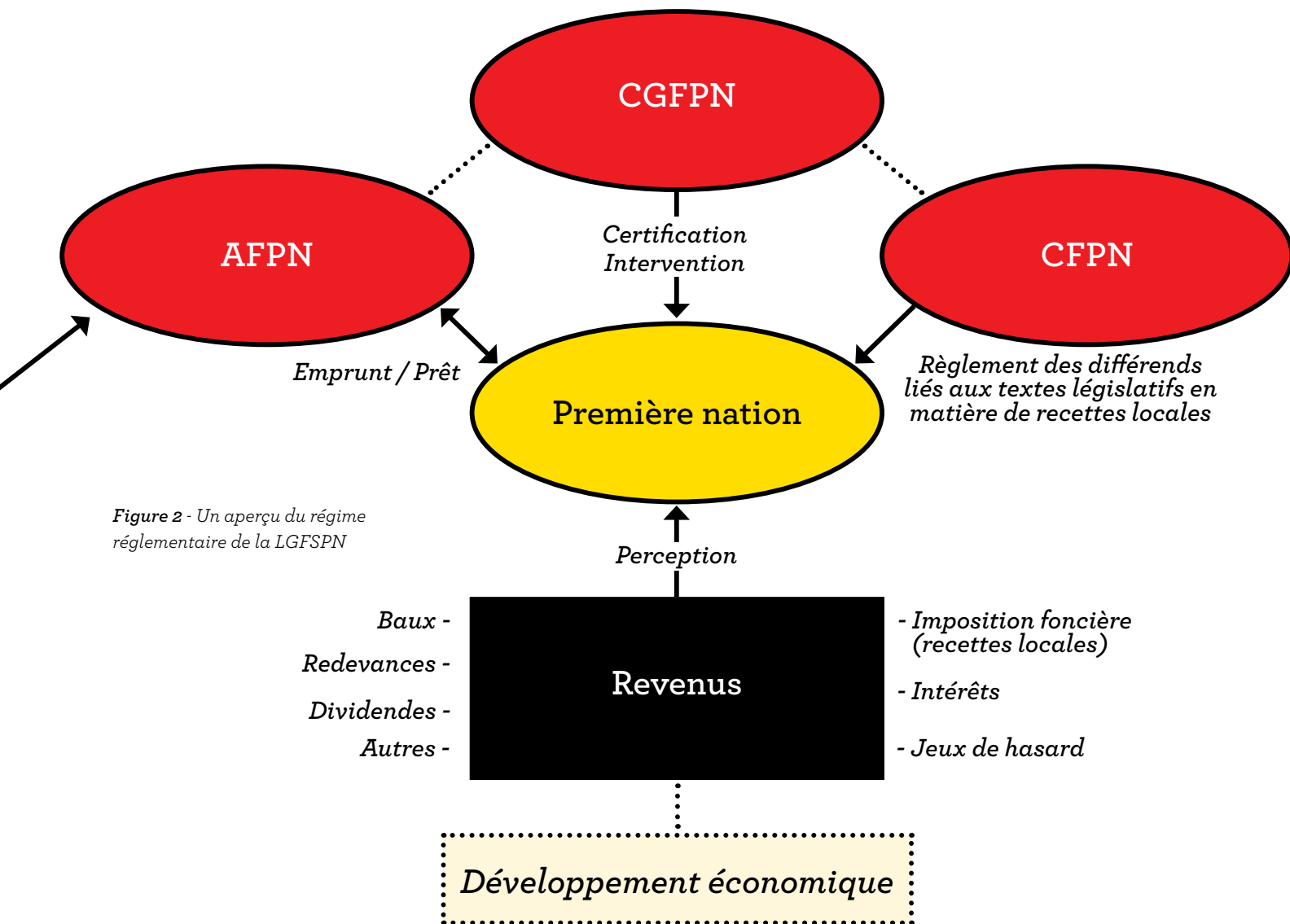


Figure 2 - Un aperçu du régime réglementaire de la LGFSPN

Emprunts sous le régime de la LGFSPN

(Suite)

Afin de mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes autonomes pour obtenir un prêt dans le cadre du programme législatif de la LGFSPN, les Premières nations doivent devenir des « membres emprunteurs » de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN). Avant qu'une Première nation soit admissible à être prise en considération pour devenir membre de l'AFPN, le CGFPN doit lui délivrer un certificat lui indiquant qu'elle respecte les normes qu'il a établies.

Le CGFPN a établi des normes relatives aux systèmes de gestion financière aux fins de la délivrance des *certificats relatifs aux systèmes de gestion financière* et des *normes relatives au rendement financier* aux fins de la délivrance des certificats relatifs au rendement financier des Premières nations. Les Premières nations peuvent utiliser ces certificats pour appuyer leurs demandes d'adhésion comme membres emprunteurs à l'AFPN.

Le CGFPN ne délivrera pas de certificat relatif au système de gestion financière ou de certificat relatif au rendement financier à une Première nation sans d'abord avoir examiné son ou ses textes législatifs en matière d'administration financière et les avoir jugés conformes. Le ou les textes législatifs de la Première nation doivent respecter les exigences des *normes relatives aux textes législatifs en matière d'administration financière* pour être approuvés. Le CGFPN a publié des procédures d'examen des textes législatifs en matière d'administration financière, afin d'aider les Premières nations qui présentent une demande d'approbation de leur ou leurs textes législatifs en matière d'administration financière.

L'AFPN regroupera les demandes d'emprunt des Premières nations et recueillera des fonds par l'émission d'une obligation sur les marchés financiers. Par la suite, on distribuera le produit de l'obligation parmi les Premières nations participantes selon leurs demandes et leur capacité d'emprunter.

La LGFSPN donne au CGFPN le pouvoir d'exiger qu'une Première nation ait recours à la cogestion ou à la gestion par un tiers dans trois cas particuliers. En premier lieu, dans certaines circonstances liées aux textes législatifs en matière d'imposition des Premières nations, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) peut donner au CGFPN la directive d'imposer la cogestion ou la gestion par un tiers des recettes d'une Première nation. En deuxième lieu, semblablement, l'AFPN a le pouvoir de donner au CGFPN la directive d'exiger qu'une Première nation membre emprunteur ait recours à la cogestion ou à la gestion par un tiers si elle ne respecte pas ses obligations financières. En troisième lieu, le CGFPN peut procéder à une intervention de son propre chef, s'il estime qu'il y a un risque grave qu'une Première nation ne respecte pas son obligation envers l'AFPN.

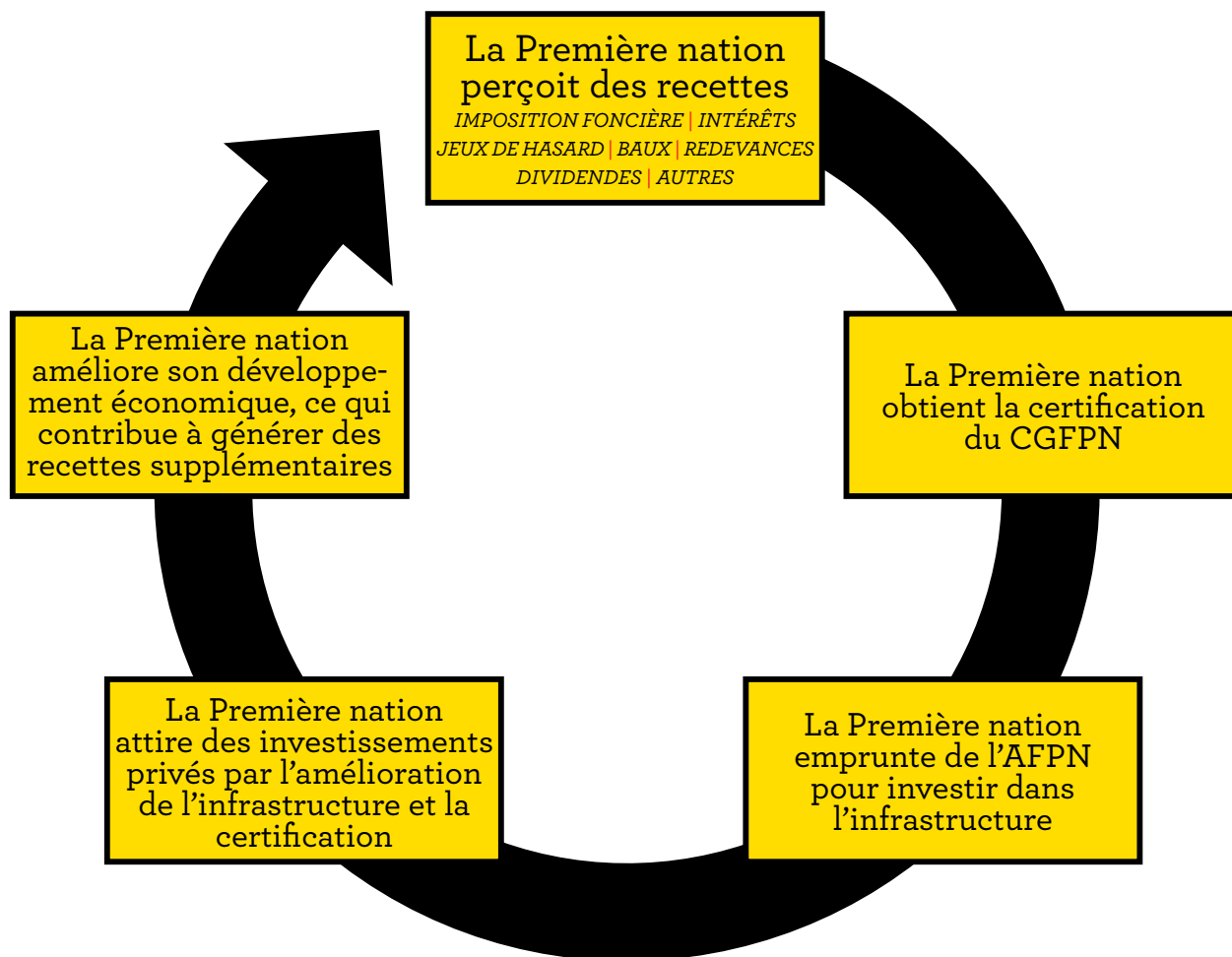


Figure 3 - Cycle de prospérité du régime d'emprunt de la LGFSPN

La Figure 3 ci-dessus illustre le cycle de prospérité que le régime d'emprunt de la LGFSPN a pour but de créer. Une Première nation qui perçoit des recettes autonomes annuelles (p. ex., des taxes foncières, des redevances ou des intérêts) souhaite obtenir un financement à long terme, afin d'investir dans l'infrastructure d'immobilisations (c.-à-d., les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts).

Après avoir adopté un texte législatif en matière d'administration financière conforme aux normes relatives à l'administration financière du CGFPN, la Première nation obtient la certification du CGFPN en passant avec succès l'évaluation selon les normes relatives aux systèmes de gestion financière ou au rendement financier du CGFPN. À ce stade-là, la Première nation présente une demande à l'AFP pour devenir membre emprunteur et est alors en mesure d'obtenir le financement d'immobilisations à long terme à un taux

attractif en mettant en gage un certain montant de ces recettes autonomes annuelles. À cette fin, l'AFP émet une obligation sur les marchés financiers au nom d'un groupe de Premières nations « membres emprunteurs » qui cherche à obtenir un financement. Par la suite, l'AFP distribue les fonds recueillis parmi les Premières nations en fonction de leurs demandes d'emprunt respectives.

Le financement par l'entremise de l'AFP permet à la Première nation d'investir dans l'infrastructure d'immobilisations (c.-à-d., les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts), ce qui contribue à attirer les investissements privés sur le territoire de la Première nation. Ces investissements privés et le développement économique qui en découle génèrent des recettes autonomes supplémentaires et ces dernières permettent à la Première nation d'investir dans d'autres projets d'infrastructure dans le cadre du régime d'emprunt de la LGFSPN.

Nos documents de base

Depuis que le CGFPN a entrepris ses activités, le conseil d'administration a examiné et approuvé divers outils que les Premières nations ont commencé à utiliser pour améliorer leurs systèmes de gestion financière. Le tableau ci-dessous présente la liste des documents de base du CGFPN, qui forment l'œuvre principale du CGFPN et qui consistent en des normes et des outils visant à améliorer la gestion financière des Premières nations. La série de documents du CGFPN est disponible sur son site Web, à l'adresse suivante : www.fnfmb.com.

Textes législatifs en matière d'administration financière		
A1	Textes législatifs en matière d'administration financière – Procédures d'examen	Procédures à appliquer en cas de demande d'approbation d'un texte législatif en matière d'administration financière
A2	Textes législatifs en matière d'administration financière – Normes	Normes appuyant de saines pratiques d'administration financière pour le gouvernement d'une Première nation au Canada
A3	Modèle de texte législatif en matière d'administration financière	Modèle de texte législatif conforme aux exigences des normes relatives aux textes législatifs en matière d'administration financière A2
A4	Textes législatifs en matière d'administration financière – Notes explicatives	Aide à l'élaboration des textes législatifs par l'explication de la structure et du contenu de fond du modèle de texte législatif A3
A5	Textes législatifs en matière d'administration financière – Autoévaluation	Outil servant à comparer le ou les textes législatifs en matière d'administration financière existants ou proposés aux normes relatives aux textes législatifs A2
Systèmes de gestion financière		
B1	Systèmes de gestion financière – Procédures de certification	Procédures à appliquer en cas de demande d'approbation d'un système de gestion financière
B2	Systèmes de gestion financière – Normes	Normes appuyant de saines pratiques financières pour l'exploitation, la gestion, l'établissement de rapports et le contrôle d'un système de gestion financière
B3	Systèmes de gestion financière – Modèles de politiques et de procédures	Ensemble de modèles de politiques et de procédures pouvant être utilisés ou adaptés pour assurer la conformité avec les normes relatives aux systèmes de gestion financière B2
B4	Systèmes de gestion financière – Autoévaluation	Outil servant à comparer le système de gestion financière existant aux normes relatives aux systèmes B2
Rendement financier		
C1	Rendement financier – Procédures de certification	Procédures à appliquer dans le cas d'une demande d'examen du rendement financier
C2	Rendement financier – Normes	Normes permettant d'évaluer la santé financière globale d'une Première nation à un moment donné
Comptes de recettes locales		
D1	Comptes de recettes locales – Normes de rapport	Normes établissant les exigences relatives à l'établissement de rapports financiers sur le compte de recettes locales d'une Première nation

Résultats pour 2011-2012

Soutien aux gouvernements des Premières nations

Les normes, les modèles de textes législatifs, les outils et les autres modèles du CGFPN ont pour but de soutenir les efforts de certification relatifs aux systèmes de gestion financière et au rendement financier des Premières nations. À mesure que les premières communautés suivent le processus, il est possible d'avoir une idée plus claire du travail nécessaire pour obtenir la certification. Le CGFPN continue d'examiner ses normes et son processus de certification afin de déterminer comment apporter des améliorations. De plus, le CGFPN continue de soutenir les gouvernements des Premières nations tout au long du processus de certification.

Mesure de rendement	Résultat
20 exposés aux Premières nations	55
20 Premières nations en cours d'élaboration de textes législatifs en matière d'administration financière	24
20 Premières nations en cours d'élaboration de systèmes de gestion financière	5
20 Premières nations ayant obtenu le certificat relatif au rendement financier	5
1 Première nation ayant obtenu le certificat relatif au système de gestion financière	0
Élaborer le modèle de plan de travail pour la mise en œuvre des systèmes financiers	Terminé
Élaborer un atelier complet	Terminé
Tenir 5 ateliers sur les produits et les services du CGFPN	5 ateliers tenus
Élaborer un cours en ligne	Terminé

Soutien aux autres gouvernements et organisations

Le CGFPN travaille avec les autres gouvernements et organisations. Cela comprend les autres institutions financières et le gouvernement fédéral.

Mesure de rendement	Résultat
3 plans de travail pour projets de recherche	3
1 protocole d'accord cadre avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	Pas encore terminé
4 séances de coordination institutionnelle	6
Tenir 2 séances d'information avec les groupes participant à la gestion financière des Premières nations	2
Élaborer le cadre de référence et préparer l'examen législatif	Terminé

États financiers

Le 31 mars 2012



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS

Rapport du vérificateur indépendant

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières nations

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil de gestion financière des Premières nations ci-joints, y compris les bilans en date du 31 mars 2012 et du 31 mars 2011, les états des résultats des opérations, de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour les exercices s'étant terminés à ces dates, le sommaire des principales conventions comptables, et les autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, et des mesures de contrôle interne qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers libres de toutes inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe de formuler une opinion sur ces états financiers en fonction de la vérification que nous avons effectuée. Nous avons réalisé cette vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections certaines exigences éthiques et que nous planifions et exécutions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de la question de savoir si les états financiers sont libres de toutes inexactitudes importantes.

Une vérification implique l'application de procédures afin d'obtenir des éléments probants sur les montants et les données divulgués dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers résultant de fraudes ou d'erreurs. Aux fins de cette évaluation des risques, le vérificateur examine les mesures de contrôle interne relatives à la préparation et à la présentation fidèle par l'entité des états financiers pour concevoir des procédures de vérification en conséquence, mais pas pour formuler une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne de l'entité. De plus, une vérification implique d'évaluer le caractère approprié des politiques comptables utilisées, le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons recueillis sont appropriés et suffisants pour servir de base à notre opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil de gestion financière des Premières nations en date du 31 mars 2012 et du 31 mars 2011 et des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour les exercices s'étant terminés à ces dates, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDS Canada LLP

Comptables agréés

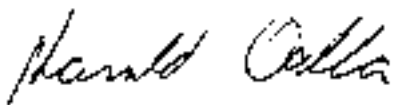
VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le 23 juillet 2012

Bilan

Le 31 mars	2012	2011
Actif		
À court terme		
Flux de trésorerie (Note 1)	390 704	80 330
Comptes débiteurs	73 714	502 908
Charges payées d'avance	34 202	37 709
	498 620	620 947
Dépôt de garantie	58 073	54 005
Immobilisations (Note 2)	258 235	266 728
	814 928\$	941 680\$
Passif et actif net		
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	368 867	559 014
Versements exigibles à court terme au titre d'obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 3)	11 959	11 453
	380 826	570 467
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 3)	18 913	30 873
	399 739	601 340
Actif net		
Investissement dans les immobilisations	227 363	224 402
Non affecté	187 826	115 938
	415 189	340 340
	814 928\$	941 680\$

Approuvé au nom du conseil d'administration par :



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes qui accompagnent les présents états financiers en font partie intégrante

État des résultats des opérations

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars	2012	2011
Recettes		
Financement par AADNC	4 192 552	4 098 940
Dépenses		
Amortissement	97 028	81 747
Prestation de services aux clients (Note 7)	219 503	260 297
Services organisationnels	1 183 210	896 606
Frais et dépenses des administrateurs	530 467	539 498
Élaboration de politiques	755 486	1 079 663
Salaires et avantages sociaux	1 199 985	1 251 943
Voyages	132 024	112 949
	4 117 703	4 222 703
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	74 849\$	(123 763)\$

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars	Investissement dans les immobilisations	Non affecté	2012	2011
Solde, début de l'exercice	224 402	115 938	340 340	464 103
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	(97 028)	171 877	74 849	(123 763)
Achat d'immobilisations	88 535	(88 535)	-	-
Remboursement au titre d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	11 454	(11 454)	-	-
Solde, fin de l'exercice	227 363\$	187 826\$	415 189\$	340 340\$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes qui accompagnent les présents états financiers en font partie intégrante

État du flux de trésorerie

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux)		
Activités opérationnelles		
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	74 849	(123 763)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	97 028	81 747
	171 877	(42 016)
Évolution du solde des fonds de roulement autre que les disponibilités		
Comptes débiteurs	429 194	(67 185)
Charges payées d'avance et dépôt de garantie	(561)	(198)
Comptes créditeurs et charges à payer	(190 147)	(33)
	410 363	(109 432)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(88 535)	(34 222)
Activités de financement		
Paiements de principal au titre d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(11 454)	(10 969)
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie au cours de l'exercice	310 374	(154 623)
Flux de trésorerie, début de l'exercice	80 330	234 953
Flux de trésorerie, fin de l'exercice	390 704	80 330
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	1 656\$	2 140\$

Sommaire des principales conventions comptables

Généralités

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (le « CGFPN » ou le « Conseil ») fonctionne comme une société à gouvernance partagée sans capital social. Il a été établi en 2005 en vertu du projet de loi C-20, la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2006. En vertu de la Loi, le CGFPN fournit des outils pour assurer une gestion financière moderne, améliorer le climat d'investissement et promouvoir la croissance économique dans les réserves partout au Canada.

Le Conseil prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes à but non lucratif.

Immobilisations

Les ajouts aux immobilisations sont comptabilisés au coût. Le Conseil amortit ses immobilisations sur leurs durées de vie utile estimative respectives de façon linéaire, sur le nombre d'années suivant :

- Matériel informatique : de 2 à 5 ans
- Améliorations locatives : la durée du contrat de location (5 ans)
- Mobilier et agencements de bureau : 10 ans
- Matériel de bureau loué aux termes de contrats de location-acquisition : la durée du contrat de location (5 ans)

Lorsque des immobilisations ne contribuent plus à la capacité du Conseil d'assurer la prestation de services, il réduit leur valeur comptable à leur valeur résiduelle. Lorsque le Conseil se départit d'immobilisations, il ne comptabilise aucun amortissement.

Les immobilisations comprennent les œuvres d'art, dont la durée de vie utile est indéterminée et qui ne sont pas amorties.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés dans les investissements ou dans les charges opérationnelles selon leurs modalités. Dans les cas où le contrat transfère les avantages et les risques inhérents à la propriété au CGFPN, il est classé dans les investissements.

Constataion des recettes

Les contributions d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (« AADNC ») sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont à recevoir aux termes des ententes de financement applicables en la matière.

Instruments financiers

Le Conseil classe tous les instruments financiers comme instruments détenus à des fins de transaction, prêts et débiteurs ou autres éléments du passif financier. Les prêts et débiteurs (les comptes débiteurs) et les autres éléments du passif financier (les comptes créditeurs et les charges à payer) sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, puis ajustés à l'aide de la méthode des intérêts effectifs. Les instruments détenus à des fins de transaction (les flux de trésorerie et les placements à court terme) sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats des opérations.

Utilisation des estimations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit formuler des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir un effet sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers. Les éléments importants pouvant faire l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'exhaustivité des comptes créditeurs et des charges à payer. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations, ce qui peut avoir une incidence sur les résultats des exercices futurs.

Conseil d'administration - Annexe

(Frais et coûts de voyages)

Nom (Prénom, nom de famille)		Présences aux réunions du conseil	Présences aux réunions du CVGR	Présences aux réunions du CDC
Aditya Jha	(ON)	7/11		
Barry Robb - <i>Chair, Governance & HR</i>	(AB)	9/11	2	2/3
Brian Titus	(BC)	9/11		
Donna Morin	(AB)	7/11	3	1/3
Gary Nott - <i>Chair, SAC</i>	(BC)	11/11	7/8	
Harold Calla - <i>Chairperson</i>	(BC)	11/11	6/8	3/3
Jim Prodger - <i>Chair, Audit & Risk</i>	(NS)	11/11	8/8	
Marilyn Osecap - <i>Vice-Chairperson</i>	(SK)	5/11	6/8	
Michelle Baptiste	(ON)	8/11	1	3/3
Romeo Crow Chief - <i>Chair, Capacity Development</i>	(AB)	7/11	1	3/3
Thomas Lawson #	(ON)	5/5	3/4	

^ Le président du conseil d'administration remplit également les fonctions de président exécutif, en contribuant activement à la stratégie organisationnelle et aux partenariats stratégiques, et en jouant le rôle de personne-ressource principale dans les relations avec le gouvernement fédéral.

* Cela comprend 22 voyages au cours de l'exercice pour effectuer des visites auprès de communautés de partout au Canada.

Thomas Lawson a été nommé membre du conseil d'administration du CGFPN le 29 septembre 2011.

Nom (Prénom, nom de famille)	Comité de la vérification et de la gestion des risques (CVGR)	Comité du développement de la capacité (CDC)	Comité de la gouvernance et des ressources humaines (CGRH)	Comité des normes, des approbations et de la certification (CNAC)
Aditya Jha			✓	
Barrie Robb		✓	✓	✓
Brian Titus			✓	✓
Donna Morin		✓	✓	
Gary Nott	✓			✓
Harold Calla	✓		✓	✓
Jim Prodger	✓			✓
Marilyn Osecap	✓			✓
Michelle Baptiste		✓	✓	
Romeo Crow Chief		✓		
Thomas Lawson	✓			

	Présences aux réunions du CGRH	Présences aux réunions du CNAC	Rémunération versée au conseil	Voyages			
				Hébergement	Repas	Déplacements	Total
	2/3	3	13 750,00	1 874,18	742,80	5 160,64	7 777,62
	3/3	6/8	15 400,00	1 971,09	815,50	6 467,54	9 254,13
	1/3	7/8	13 750,00	2 388,96	917,70	4 845,96	8 152,62
	2/3	4	4 950,00	1 923,49	266,25	3 107,40	5 297,14
	1	8/8	43 725,00	1 000,67	344,35	6 323,82	7 668,84
	3/3	8/8	153 200,00 [^]	5 601,73	915,13	60 164,72 [*]	66 681,58
	2	8/8	26 125,00	3 256,72	1 522,80	24 357,71	29 137,23
		5/8	16 750,00	2 837,18	962,55	6 307,21	10 106,94
	2/3	2	15 675,00	2 374,85	916,85	18 372,42	21 664,12
		3	13 200,00	2 376,52	889,00	7 545,22	10 810,74
		4	19 800,00	1 837,56	1 397,00	6 743,03	9 977,59
			336 325,00	27 442,95	9 689,93	149 395,67	186 528,55

Nouvelles prises de position comptables

Orientation future des normes pour les organismes à but non lucratif

Le Conseil des normes comptables a publié de nouvelles exigences comptables et relatives aux rapports financiers pour les organismes à but non lucratif dans la partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les normes à suivre sont essentiellement les normes pertinentes de la partie II, qui concerne les entreprises privées, et les normes visant exclusivement les organismes à but non lucratif de la partie III, y compris les normes énoncées dans les chapitres actuels de la série 4400, assorties de quelques modifications mineures. L'ICCA a déclaré que les organismes à but non lucratif pouvaient choisir de suivre les Normes internationales d'information financière (NIIF) s'ils le souhaitaient. Sous le régime du nouveau cadre comptable, les premiers états financiers à préparer sont ceux de l'exercice débutant le 1er avril 2012. L'incidence de la transition sur les états financiers fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2012

1. Liquidités

Le CGFPN garde ses liquidités à une seule banque à charte canadienne, où elles produisent des intérêts au taux d'intérêt en vigueur pour les comptes d'opérations d'entreprises.

2. Immobilisations

	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette pour 2012	Valeur comptable nette pour 2011
Matériel informatique	233 217	126 583	106 634	83 082
Améliorations locatives	170 604	116 007	54 597	62 596
Mobilier et agencements de bureau	122 415	58 642	63 773	76 014
Matériel de bureau loué aux termes de contrats de location-acquisition	59 026	27 545	31 481	43 286
œuvres d'art	1 750	-	1 750	1 750
	587 012\$	328 777\$	258 235\$	266 728\$

3. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le CGFPN loue un photocopieur au taux d'intérêt de 4,24 %. Le contrat de location-acquisition vient à échéance le 30 novembre 2014. Voici les paiements annuels futurs aux termes de contrats de location-acquisition pour chaque exercice se terminant le 31 mars jusqu'à l'échéance :

Exercice	Montant
2013	13 109
2014	13 109
2015	6 553
	32 771
Moins : les intérêts théoriques	(1 899)
	30 872
Moins : les versements exigibles à court terme	(11 959)
	18 913\$

4. Engagements

Le Conseil loue ses locaux à bureaux aux termes d'un bail qui expirera à l'exercice 2017. En vertu de son bail de location de locaux à bureaux, le Conseil est tenu de faire les paiements de location indiqués ci-dessous à chaque exercice se terminant le 31 mars :

Year	Amount
2013	101 285
2014	101 285
2015	101 285
2016	101 285
2017	8 440
	413 580\$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes qui accompagnent les présents états financiers en font partie intégrante

Notes afférentes aux états financiers

(Suite)

4. Engagements (suite)

Le Conseil loue des locaux à bureaux supplémentaires aux termes d'un bail qui expirera à l'exercice 2017. En vertu de son bail de location de locaux à bureaux, le Conseil est tenu de faire les paiements de location indiqués ci-dessous à chaque exercice se terminant le 31 mars :

Exercice	Montant
2013	28 168
2014	28 168
2015	28 839
2016	30 180
2017	2 515
	117 870\$

5. Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers en date du 31 mars 2012 et 2011 représentent une approximation de leurs valeurs et ont été estimées selon les renseignements commerciaux pertinents et la nature et la durée des instruments financiers. La direction n'est consciente d'aucun facteur qui pourrait avoir une incidence importante sur les montants estimatifs des justes valeurs. Cependant, ces montants n'ont pas été réévalués exhaustivement aux fins des présents états financiers.

6. Dépendance économique

Dans ses activités, le CGFPN dépend du maintien du financement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour exécuter ses programmes.

7. Prestation de services aux clients

La prestation de services aux clients implique des coûts directs liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de textes législatifs en matière d'administration financière présentées par les clients. Elle implique également des activités de soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration des systèmes et des textes législatifs en matière d'administration financière. Les coûts indirects, comme les salaires et les frais administratifs, ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

8. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, le CGFPN a pour objectifs de s'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour financer les activités courantes d'amélioration des systèmes de gestion financière et les services d'évaluation indépendante de la gestion financière, et pour protéger sa capacité de continuer à fournir des avantages aux parties prenantes. Le CGFPN considère son actif net comme étant son capital.

Le CGFPN examine son approche de gestion du capital de façon continue et estime que, compte tenu de la taille relative de l'organisation, cette approche est raisonnable. Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012, le CGFPN n'a apporté aucun changement à son approche de gestion du capital. Le CGFPN n'est assujetti à aucun besoin en capital d'origine externe.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes qui accompagnent les présents états financiers en font partie intégrante.

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes qui accompagnent les présents états financiers en font partie intégrante

Renseignements organisationnels

Administrateurs

Harold Calla, CGA, GFAA
Président
Colombie-Britannique

Marilyn Osecap, BCom, GFAA
Vice-présidente
Saskatchewan

Michele Baptiste
Ontario

Donna Morin, CMA, GFAA
Saskatchewan

Gary Nott, CA
Colombie-Britannique

Jim Prodger, GFAA
Nouvelle-Écosse

Barrie Robb, B.A., M.A.P., M.R.I.
Alberta

Aditya Jha, M.Sc., diplôme d'études
universitaires supérieures en informatique
Ontario

Romeo Crow Chief, GFAA
Alberta

Brian Titus, GFAA
Colombie-Britannique

Tom Lawson, OSJ, CD
Ontario

Personnel

Walter Schneider, CA
Premier dirigeant

Gabrielle Ollinger
*Directrice, Relations avec les
intervenants et Initiatives*

Maureen Thomas
*Gestionnaire, Services organisation-
nels, et agente de la protection de la
vie privée*

Ouray Clark, M.B.A.
Gestionnaire, Certification

Shayla Point, B.A., LL.B.
*Gestionnaire, Services juridiques
et Politiques*

Jordan Wapass, M.P.P.
*Analyste, Projets spéciaux et
Recherche*

Anita Lin, CGA
Agente financière principale

Nola Latimer
Réceptionniste

Advisors

Singleton Urquhart
Bonita Thompson – *Conseillère
juridique et en politiques principale*
925, West Georgia Street,
bureau 1200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2

Gowlings Colin Brousson –
Conseiller en politiques
550, Burrard Street, bureau 2300
Bentall 5
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7C 2B5

Deloitte
1055, Dunsmuir Street, bureau 2800
4, Bentall Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1P4

TPC
250, Howe Street, bureau 700
Vancouver (C.-B.) Canada
V6C 3S7

Temixw Planning Ltd.
100, Park Royal, bureau 1006
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Vérificateurs

BDO Dunwoody
600, Cathedral Place
925, West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2

Conseil de gestion financière des Premières nations

100, Park Royal, bureau 905
West Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Tél. : (604) 925-6665
Numéro sans frais : 1 (877) 925-6665
Télec. : (604) 925-6662

Adresse électronique :
mail@fnfmb.com
www.fnfmb.com



100, Park Royal South, bureau 905, West Vancouver (C.-B.) V7T 1A2

TÉLÉPHONE : 604.925.6665 NUMÉRO SANS FRAIS : 1.877.925.6665 TÉLÉC. : 604.925.6662 ADRESSE ÉLECTRONIQUE : mail@fnfmb.com
www.fnfmb.com